

REGION BRUXELLOISE



**Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT**

Avenue Paul Hymans 2  
1200 Bruxelles  
Tél : 02.761.27.11  
Fax : 02.772.25.67  
www.woluwe1200.be  
info.com@woluwe1200.be

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale  
Cabinet de la Ministre Elke VAN DEN BRANDT  
Boulevard Saint-Lazare 10  
13<sup>ème</sup> étage  
1210 Bruxelles

09.02.2023

Votre courriel du	Vos réf.	Nos réf.	Votre correspondant : Jérôme Vacant – Gestionnaire de permis d'environnement	☎ 02/761.28.15 ✉ j.vacant@woluwe1200.be
-------------------	----------	----------	--	--

*Madame la Ministre,*

**Concerne : Nuisances sonores et vibratoires en provenance du métro de la ligne 1**

*Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une copie du courrier transmis au Cabinet du Ministre Alain MARON concernant plusieurs plaintes collectives, introduites par des habitants de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, sur la base de l'article 10 de l'Ordonnance du 17/07/1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain.*

*En vous remerciant des suites que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.*

Le Secrétaire communal,

Patrick LAMBERT

L'Echevine de l'Urbanisme et  
des Permis d'Environnement,

Delphine DE VALKENEER

L'Echevin de  
L'Environnement,

Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,

Olivier MAINGAIN